

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 19 juin 2009 portant désignation des membres
du Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé**

A.Gt 22-12-2010

M.B. 14-02-2011

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé, tel que modifié, notamment l'article 180, alinéa 3;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2009 portant désignation des membres du Conseil général de concertation de l'enseignement spécialisé;

Sur la proposition du Ministre chargé de l'Enseignement obligatoire ayant l'enseignement spécialisé dans ses attributions;

Considérant que les membres visés ci-dessous répondent aux conditions fixées par le décret précité,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 2^o, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2009 portant désignation des membres du Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé, la modification suivante est apportée :

«M Jean-François DELSARTE, Secrétaire général adjoint de la FédEFoC» est remplacé par «Mme Myriam PAULUS, directrice honoraire».

Article 2. - A l'annexe 1^{re} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2009 portant désignation des membres du Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé, les modifications suivantes sont apportées :

«Francis BRUYNDONCKX» est remplacé par «Patrick LENAERTS»;

«José GILSON, enseignant» est remplacé par «Thierry JONGEN, chargé de mission»;

«Philippe DESCHODT, directeur» est remplacé par «Sylvie MARESCEAUX, directrice»;

«Myriam PAULUS» est remplacé par «Béatrice BARBIER»;

«Isabelle Richet PREISER, APEAD» est remplacé par «Hélène DELORY, TDA/H Belgique»;

«Eric Verleysen-VELGHE» est remplacé par «Christine DERAUVET-HANOT»;

«Bernadette DELPORTE, psychologue, directrice de CPMS» est remplacé par «Maria DI STEPHANO, Directrice de CPMS».

Article 3. - A l'annexe 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2009 portant désignation des membres du Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé la modification suivante est apportée :

«Rébéka MUTOMBO» est remplacé par «Céline LIMBOURG».

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Article 5. - La Direction générale de l'enseignement obligatoire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 22 décembre 2010.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET